

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المحسوبون DISPARU المف  
قودون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المفقودون  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المفقودون

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

SOS Disparus

# Revue de Presse

NOVEMBRE 2022

## Table des matières

radio-m.net 02-11-2022 Disparition « mystérieuse » du jeune Bouziza : la DGSN se mure dans le silence	1
lematindalgerie.com 06-11-2022 Tortures au centre Antar : Walid Nekkiche entendu par un juge .....	2
radio-m.net 06-11-2022 Mohamed Tadjadit quitte la prison .....	4
lematindalgerie.com 08-11-2022 Avalanche de condamnations des activistes .....	5
lematindalgerie.com 11-11-2022 Batna : trois activistes du Hirak lourdement condamnés .....	7
aps.dz 14-11-2022 Tribunal de Sidi M'hamed: l'ancien SG de l'UGTA Abdelmadjid Sidi Said condamné à 10 ans de prison ferme.....	8
tsa-algerie.com 14-11-2022 Tribunal de Dar El Beida : relaxe pour Abdeslam Abdenour .....	9
lematindalgerie.com 21-11-2022 L'écrivain, journaliste et éditeur Lazhari Lebter a été interpellé dans la soirée de dimanche 20 novembre. Sa garde à vue a été prolongée au commissariat central à Alger, selon des sources familiales.....	10
tsa-algerie.com 24-11-2022 Procès des assassins de Djamel Bensmail : le verdict est tombé .....	11
aps.dz 28-11-2022 L'ancien ministre Djamel Ould Abbes condamné à 4 ans de prison ferme .....	12
aps.dz 29-11-2022 Justice: l'ancien ministre Abdelkader Kadi condamné à 12 ans de prison ferme .....	13
lematindalgerie.com 30-11-2022 Tribunal de Dar El Beida : le journaliste Hassan Bourras libéré .....	14
radio-m.net 30-11-2022 Droits de l'Homme : Le RCD exprime ses « inquiétudes » devant la délégation onusienne .....	15

## Disparition « mystérieuse » du jeune Bouziza : la DGSN se mure dans le silence



Deux semaines après la disparition mystérieuse du jeune activiste, Abdelhamid Bouziza, à Tlemcen, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) se mure dans le silence et ne communique toujours pas sur cette affaire qui agite la toile, notamment après la multiplication de rumeurs concernant le sort du jeune homme.

Activiste au sein du Hirak, Abdelhamid Bouziza a disparu depuis le mercredi 19 octobre 2022 à Tlemcen, wilaya de sa

résidence, à l'ouest du pays.

Des sources locales avaient annoncé son arrestation et une perquisition opérée dans son domicile familial. [Des publications sur sa propre page Facebook](#) avaient indiqué que des agents de sécurité en tenues civiles l'ont recherché chez lui sans laisser de convocation.

Proches de l'activiste, ces sources ont été informées le 19 octobre dernier par la sûreté de wilaya Tlemcen que Abdelhamid Bouziza a été transféré à Alger.

Or, « des avocats du collectif de défense des détenus d'opinion se sont présenté au niveau des tribunaux de Tlemcen et d'Alger afin de se constituer dans son dossier, mais ils n'ont trouvé aucune trace de lui », [a indiqué le Comité national pour la libération des détenus \(CNLD\)](#).

Contacté par Radio m, [un membre du collectif de défense des détenus d'opinion et du Hirak dans la wilaya de Tlemcen a déclaré](#) que l'« affaire de cette disparition reste très mystérieuse, car les services de sécurité ont assuré aux avocats que l'intéressé a été relâché, après enquête et que le parquet près le Tribunal de Tlemcen n'a pas enregistré l'existence d'un dossier judiciaire concernant Bouziza ».

Depuis hier soir, des rumeurs concernant le sort du jeune disparu ont été partagées sur les réseaux sociaux.

Et Les activistes des droit humains, les avocats et la famille Bouziza ne sont toujours pas éclairés sur le sort du jeune activiste alors que la DGSN se mure toujours dans le silence.

**Lynda Abbou**

## Tortures au centre Antar : Walid Nekkiche entendu par un juge

Il a fallu presque trois ans pour que la plainte déposée par Me Haddouche dans l'affaire des tortures subies en 2019 par le jeune étudiant Walid Nekkiche dans deux commissariats d'Alger et au centre Antar dépendant de la Direction du renseignement intérieur, passe devant un juge.

Walid Nekkiche a été entendu dimanche 06 novembre 2022 par le juge d'instruction près du tribunal de Bab El Oued et ce, après la décision du procureur général d'ouverture d'une information judiciaire à la suite de la plainte des avocats, datant du 23 juillet 2020, pour des faits de torture et des sévices subis dans la caserne Antar pendant sa garde à vue, rapporte le Comité national pour la libération des détenus d'opinion.

Le parquet général a déclenché une action publique contre X concernant ce qu'avait subi l'ex-détenu d'opinion, Walid Nekkiche, entre le 26 novembre et le 2 décembre 2019 dans les commissariats de la Casbah et de Bab El Oued puis dans la caserne Antar, dépendant de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI- militaire) où il avait été transféré pour subir 6 jours et 6 nuits les affres de la torture et les pratiques abjectes les plus humiliantes, dont le viol, ajoute la même source.

Le jeune activiste et étudiant Walid Nekkiche a été arrêté mardi, 26 novembre 2019 lors de la marche des étudiants.

Suite à ces innommables tortures, une plainte déposée le 23 juillet 2020 par Maître Haddouche. Une plainte qui n'a eu aucune suite à l'époque, comme d'ailleurs la demande d'expertise médicale qui avait été rejetée.

Il fallait attendre le 1er février 2021, après 14 mois de détention, et lors de son procès en criminel, Walid Nekkiche crie sa douleur face au monde pour décrire les horreurs auxquelles il avait été soumis. Et sans scrupules, le procureur avait retenu quelques moments avant la perpétruité.

Le jeune étudiant sera condamné à 6 mois de prison ferme et il était libérable aussitôt.

Walid Nekkiche avait raconté ce qu'il avait vécu à Antar au premier jour de sa présentation au procureur, le 02 décembre 2019, puis devant le procureur, qui l'avait auditionné sans la présence d'avocat et il décide de le placer sous mandat dépôt. Evidemment les juges n'ont pas eu le courage de lever le petit doigt sur ce qu'ils ont entendu de la bouche même de la victime. Il a fallu un mois à la famille, grâce à l'alerte lancée par des activistes, pour retrouver son fils à la prison d'El Harrach, dans un état psychologique déplorable.

C'est à la deuxième audition du 20 mars 2020 qu'il sera assisté par deux avocates et il répétera encore son calvaire et les sévices subis. Ce qui conduira au dépôt de la plainte le 23 juillet 2020 et à la demande d'une expertise médicale.

Des pièces qui ont été versées dans le dossier et le procureur près le tribunal de Bir Mourad Raïs fait comme s'il ne le savait pas en annonçant, après la déclaration de Walid Nekkiche lors de son procès, l'ouverture d'une enquête.

Mais cette annonce n'est pas restée seulement une lettre morte, des pressions ont été déployées et des relais actionnés pour sommer Walid Nekkiche à retirer sa plainte.

Les pressions se sont multipliées contre la victime depuis que l'affaire a atterri au Comité international contre la torture auprès de l'ONU. Depuis, révèle le CNLD, l'Algérie a été destinataire de plusieurs correspondances dans lesquelles les autorités ont été enjoins d'enquêter, de retrouver les auteurs de tortures et de les punir ainsi que de protéger la victime.

**L.M.**

## Mohamed Tadjadit quitte la prison



**Le jeune activiste du Hirak, Mohamed Tadjadit a quitté, ce dimanche 6 novembre 2022, la prison d'El Harrach, a indiqué l'avocate Me Fetta Sadat sur sa page Facebook.**

«La chambre d'accusation vient d'ordonner l'infirmerie de l'ordonnance de placement sous mandat de dépôt, décernée à l'encontre de cet activiste par le juge d'instruction près le tribunal de sidi M' Hamed en date du 27 octobre 2022 », note l'avocate.

Connu sous le nom du « poète du Hirak », Mohamed Tadjadit a été arrêté devant son domicile à Alger le 24 octobre 2022.

Après 48 h de garde à vue dans un commissariat à Alger, l'activiste, libéré de prison il y a quelques semaines, a été de nouveau poursuivi pour « incitation à attroupement non armée », « publications de fausses informations qui portent atteinte à la sécurité nationale » et « diffusion de discours de haine ».

Peu de temps avant son incarcération, Mohamed Tadjadit avait été arrêté avant d'être relâché suite à un live facebook.

**Lynda Abbou**

## Avalanche de condamnations des activistes

La justice algérienne est devenue un véritable lamoignon des voix libres apparues dans le sillage du mouvement de dissidence populaire, appelé le Hirak. Chaque jour des Algériennes et des Algériens sont arrêtés et condamnés à la prison ferme pour délit d'opinion.

Bien entendu, les accusations de l'institution judiciaire font appel à un autre jargon : atteinte à l'unité nationale, au président de la république, à l'armée... Un lexique tout droit sorti des dictatures les plus abouties.

A Béjaïa, le tribunal a condamné l'universitaire, Hakima Sbaihi, à 06 mois de prison ferme et à une amende de 50 000 dinars. Le parquet près de la chambre correctionnelle du tribunal avait requis, le 25 octobre 2022, à son encontre une année de prison ferme et une amende de 50 000 dinars. Les plaidoiries se poursuivent, rapporte le Comité national pour la libération des détenus d'opinion (CNLD). L'universitaire est accusée de publications incitatives portant atteinte à l'intérêt national, incitation à l'attroupement, atteinte à l'ordre public, diffusion de fausses informations de nature à porter atteinte à l'ordre public, offense au président de la république et outrage à un corps constitué. Rien que ça ! A croire que cette universitaire est un voyou sans cerveau.

Même mépris de la part du tribunal d'El Hadjar pour l'universitaire Latifa Lounisi. Le parquet près du tribunal d'El Hadjar, Annaba, a requis contre l'enseignante universitaire, Latifa Lounisi, une année de prison ferme et une amende de 300 000 dinars, selon le CNLD.

Cette jeune universitaire est poursuivie pour « publication des informations mensongères et diffusion des informations de nature à nuire à la sécurité publique et à l'ordre public », » diffusion de publications de nature à nuire à l'intérêt national », » incitation à l'attroupement non-armé », » atteinte au président de la République » et « outrage à un corps constitué ». Les mêmes chefs d'inculpation que ceux de Hakima Sbaihi. C'est dire que les juges ne s'embarrassent pas à chercher des mobiles qui n'existent au demeurant pas. Ils se passent le mot et le tour est joué. Quant à l'éthique et l'essence même de la justice, ils peuvent bien attendre la fin de la « nouvelle Algérie » de Tebboune and compères.

Le détenu d'opinion, Khelaf Ait Chebib, a été condamné par le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida à 3 ans de prison ferme assortis d'une amende.

Il a été acquitté des accusations criminelles ayant trait à « l'adhésion et la participation dans des organisations et dans des groupes » dont les activités tombent sous le coup de l'article 87 bis du code pénal, précise un communiqué du CNLD. Le parquet avait requis à son encontre 20 ans de prison ferme et 100 millions de centimes d'amende.

Les arrestations continuent

Le juge d'instruction près du tribunal de Draa El Mizan a ordonné aujourd'hui, 08 novembre, le placement en détention provisoire de Rezki Ababja, qui allait comparaître sous la procédure de comparution immédiate. Son procès est reporté pour le 15 novembre devant la section correctionnelle près du tribunal de Draa El Mizan, wilaya de Tizi Ouzou, rapporte le CNLD.

Rezki Ababja a été arrêté au niveau de son village, Ath Mendes, daïra de Boghni, wilaya de Tizi Ouzou, et il était retenu au niveau de la brigade de la gendarmerie de Boghni.

**L. M.**

## Batna : trois activistes du Hirak lourdement condamnés

Tard dans la nuit du jeudi 10 au 11 novembre 2022, aux environs de 2 heures 30, le verdict est tombé, rapporte un communiqué du Comité national pour la libération des détenus d'opinion. De lourdes condamnations contre trois activistes.

Le tribunal criminel de première instance de Batna a condamné à 5 ans de prison ferme Tabani Messadia (Aissam), Oussama Medaci et Zohir Meklati. Et il a acquitté Ramzi Derder, Brahim Toulmit (avec sa prise en charge dans un établissement de santé), Sabri Alloua, Mohamed Belkadi

Le procès des détenus d'opinion Ramzi Derder, Brahim Toulmit, Oussama Medaci et Aissam Messadia, s'est ouvert jeudi. Le parquet avait requis 20 ans de prison ferme à l'encontre des 04 détenus et une amende ainsi que mandat dépôt à l'audience.

La chambre d'accusation près de la cour de Batna avait confirmé le 03 juillet 2022 l'ordonnance du juge d'instruction près du tribunal de Batna dans toutes ses dispositions, dont le placement sous mandat de dépôt.

Les procès pour délit d'opinion sont quotidiens en Algérie. Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Certains sont sous mandat de dépôt sans procès depuis plus de 2 ans.

### Synthèse L.M.

## Tribunal de Sidi M'hamed: l'ancien SG de l'UGTA Abdelmadjid Sidi Said condamné à 10 ans de prison ferme



**ALGER-** Le pôle pénal financier et économique près le tribunal de Sidi M'hamed (Algier), a condamné, lundi, l'ex-Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Said à une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions DA.

Sidi Said et trois de ses fils sont poursuivis pour corruption, trafic d'influence et blanchiment d'argent.

Le tribunal a condamné, dans la même affaire, Ramine Sidi Said à une peine de 12 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions DA et conforté le mandat d'arrêt international émis à son encontre, alors que son frère Hanafi Sidi Said a écopé de la même amende et de 5 ans de prison ferme. La même amende a été infligée à son frère Djamil Sidi Said qui a écopé de 3 ans de prison ferme.

L'accusé Sahnoun Mohamed Ghilas a été condamné à une peine de 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions DA, tandis que l'ancien directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) d'Hussein Dey, Rehaimia Mohamed a écopé d'un (1) de prison ferme assorti d'une amende de 200.000 DA.

L'ancien directeur général de Mobilis, Chouader Ahmed a été condamné à deux (2) ans de prison ferme, alors que le président du conseil d'administration de la Mutuelle des travailleurs des industries pétrolières, Abderrazak Hasbellaoui a été condamné à une peine d'un an de prison avec sursis assorti d'une amende de 100.000 DA. Le reste des accusés ont été acquittés.

Le pôle financier et économique a prononcé un jugement portant confiscation de tous les biens et revenus saisis dans le cadre de cette affaire.

## Tribunal de Dar El Beida : relaxe pour Abdeslam Abdenour

Le verdict est tombé dans le procès du militant et écrivain Abdeslam Abdenour, jugé avec près d'une cinquantaine d'autres personnes depuis hier, dimanche 13 novembre devant le tribunal de Dar El Brda (Alger).

Le tribunal a prononcé la relaxe pour la plupart des prévenus, et des peines entre 18 mois dont 4 mois fermes et 14 mois de prison ferme à l'encontre de certains accusés, rapporte la chaîne de télévision BRTV.

Abdeslam Abdenour fait partie des personnes relaxées et quittera la prison aujourd'hui.

Seuls les détenus poursuivis dans d'autres affaires ne seront pas remis en liberté.

Près de 50 personnes, accusées d'appartenance au MAK (Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie), étaient jugées dans ce procès, dont l'ancien président du mouvement, Bouaziz Ait Chebib.

Une dizaine d'entre elles étaient détenues depuis septembre 2021, après leur arrestation dans différentes localités de la Kabylie.

Amichi Tahar, Lounes Hamzi et Mira Moknache ont écopé de 18 mois de prison dont 4 mois avec sursis et Hocine Azem, Bouaziz Ait Chebib, Razik Zouaoui et Hamza Bououne ont été condamnés à 14 mois de prison ferme.

Le tribunal a en outre prononcé la relaxe pour Abdenour Abdesselam, Sofiane Mehenni, Kouidimi Mourad et une quarantaine de prévenus comparaissant libres.

Ferhat Mehenni, fondateur du MAK, a été condamné par contumace à la prison à perpétuité.

Le parquet avait requis de lourdes peines : 12 ans de prison ferme à l'encontre du détenu Miloud Mebarki et 6 ans assortis d'une amende de 500 000 dinars contre chacun des autres accusés.

Les militants activistes étaient poursuivis pour des charges criminelles en vertu de l'article 87-bis du Code pénal, mais les faits ont été requalifiés pour certains accusés en délit en mai dernier.

**Par: Rédaction**

L'écrivain, journaliste et éditeur Lazhari Lebter a été interpellé dans la soirée de dimanche 20 novembre. Sa garde à vue a été prolongée au commissariat central à Alger, selon des sources familiales.

Nous en savons un peu plus sur l'état d'esprit de ce brillant journaliste et écrivain arrêté à son domicile familial hier soir par des agents de sécurité en civil. Selon plusieurs sources, sa garde-à-vue est prolongée au niveau du commissariat central à Alger.

« Le frangin vient de voir le papa, il va bien, il est toujours en garde à vue. Il a le moral, il est bien traité », selon un post Facebook d'Amin Lebter. En revanche, on ignore ce que reprochent les autorités à ce journaliste discret et aux convictions chevillées.

Le pays macère dans une innommable terreur depuis l'arrivée d'Abdelmadjid Tebboune et le général-major Saïd Chanegriha aux affaires.

Le quotidien des Algériens est réduit aux interpellations et condamnations, voire aux rarissimes acquittements des activistes ou simples citoyens.

Plus de 250 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Laminé par une crise économique particulièrement brutale, le pays vit sous une cloche de terreur.

**L.M.**

## Procès des assassins de Djamel Bensmail : le verdict est tombé

Le verdict est tombé ce jeudi 24 novembre dans le procès de [l'affaire de l'assassinat de Djamel Bensmail](#) qui a ébranlé l'Algérie durant l'été 2021. Le procès s'est tenu entre mardi 15 et samedi 19 novembre devant le tribunal de Dar El Beida.

Au total, 102 prévenus étaient jugés pour l'assassinat, en août 2021, du jeune Djamel Bensmail dans la ville de Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou).

À l'issue de quatre jours d'audience, le parquet a requis samedi [de très lourdes peines](#) : la condamnation à mort à l'encontre de 75 accusés et 10 ans de prison ferme assortis de 500 000 dinars d'amende pour le reste des prévenus.

Le verdict est tombé ce jeudi 24 novembre. Le tribunal a prononcé 49 condamnations à mort et 17 acquittements, selon plusieurs sources médiatiques. Quinze accusés ont en outre écopé de 10 ans de prison et 100 000 dinars d'amende, 5 ont été condamnés à 6 ans et 4 à 3 ans de prison ferme. Deux prévenus comparaissant libres ont fait l'objet de mandat de dépôt à l'audience.

Devant les juges, la plupart des accusés ont nié avoir participé directement à l'assassinat de Djamel Bensmail.

L'affaire a défrayé la chronique en août 2021. Alors que des incendies ravageaient depuis plusieurs jours une partie du nord de l'Algérie dont la Kabylie, faisant plus de 200 morts, le jeune Djamel Bensmail, un artiste de Miliana, est venu prêter main forte au habitants de la région de Tizi-Ouzou.

Pris pour un pyromane, il a été lynché à mort par la foule qui l'a extirpé des mains de la police dans la cour même du commissariat de la ville de Larbaâ Nath Irathen, dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Traîné sur une centaine de mètres, son corps sera décapité et brûlé. Les faits ont été filmés par les smartphones de ceux qui se trouvaient sur place. Les vidéos, largement partagées sur les réseaux sociaux, ont permis l'identification et l'arrestation d'une centaine de personnes.

Alors que certains ont tenté de souffler sur les braises et donner à l'affaire une autre dimension, le père de la victime, Khaled Bensmail, a évité que les choses dégénèrent en appelant à ne pas imputer l'assassinat de son fils à toute une région.

**Par: Rédaction**

## L'ancien ministre Djamel Ould Abbes condamné à 4 ans de prison ferme



**ALGER - La 6e chambre pénale de la Cour d'Alger a condamné, dimanche, à quatre (4) ans de prison ferme assortie d'une amende de quatre (4) million de DA, l'ancien ministre de la Solidarité nationale, Djamel Ould Abbes pour son implication dans une affaire de corruption liée, notamment, à la dilapidation et au détournement de deniers publics.**

La chambre a également rendu un verdict portant confiscation des biens de Djamel Ould Abbes.

En août dernier, le Pôle pénal économique et financier du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait condamné, Djamel Ould Abbes, dans cette même affaire, à trois ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA.

## Justice: l'ancien ministre Abdelkader Kadi condamné à 12 ans de prison ferme



**ALGER-** Le Pôle pénal économique et financier du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a condamné, mardi, l'ancien ministre des Travaux publics, Abdelkader Kadi, jugé avec des membres de sa famille pour corruption, à une peine de 12 ans de prison ferme.

La même juridiction a condamné l'épouse de l'ancien ministre et son fils, à 3 ans de prison ferme, avec confiscation de tous les avoirs et les biens saisis dans le cadre de cette affaire.

Abdelkader Kadi a été poursuivi dans cette affaire pour blanchiment d'argent, enrichissement illicite, fausse déclaration, dissimulation de revenus issus d'actes de corruption et infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux de et vers l'étranger.

## Tribunal de Dar El Beida : le journaliste Hassan Bourras libéré

Hassan Bourras est désormais libre et il a quitté la prison d'El Harrach ce soir après avoir passé 14 mois de prison arbitrairement.

Le journaliste et militant des droits humains, Hassan Bourras a été condamné par le tribunal criminel de première instance de Dar El Beida, wilaya d'Alger, à deux ans de prison dont une année avec sursis, rapporte le CNLD. Le représentant du ministère public avait requis 15 ans de prison ferme

Dans le même dossier, le détenu d'opinion, Mustapha Guira, a été acquitté, mais il reste en détention. Car il a été placé en détention pour un autre dossier.

Le représentant du ministère public avait requis aussi 15 ans de prison ferme contre ce détenu d'opinion.

Les deux détenus d'opinion ont été auditionnés le 1er juin 2022 par le juge d'instruction du pôle criminel national spécialisé près de Sidi M'hamed, à Alger.

Hassane Bourras a été placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal Sidi M'hamed d'Alger [le 12 septembre 2021 après sa présentation devant le procureur](#).

Il était accusé dans un dossier en criminel d'adhésion à une organisation terroriste, d'adhésion à des organisations terroristes subversives, d'apologie du terrorisme, de complot contre la sûreté de l'Etat en vue de changer de régime et d'utilisation de la technologie et des médias pour mobiliser contre l'autorité de l'Etat.

Au chapitre des délits, le journaliste Hassan Bourras était accusé d'atteinte à l'unité nationale, outrage à corps constitué et de promotion d'informations mensongères

Hassane Bourras a été arrêté le 6 septembre 2021 par des éléments de BRI avec perquisition au domicile. Et transféré d'El Bayadh vers la wilaya d'Alger dans la nuit du vendredi 11 septembre.

Plus de 250 détenus d'opinion croupissent dans les prisons algériennes. La machine infernale des arrestations de voix libres et de condamnations poursuit sa basse œuvre.

### Synthèse L.M.

## Droits de l'Homme : Le RCD exprime ses « inquiétudes » devant la délégation onusienne



**Le chef de la délégation du Haut-commissariat des Nations Unies aux droit de l'Homme, qui séjourne actuellement en Algérie, a reçu ce mercredi le président du RCD, Athmane Mazouz, indique un communiqué de ce parti rendu public.**

Conduite par Mohamed Alnsour, chef de la section Moyen-Orient et Afrique du Nord, cette délégation devait rencontrer des représentants de l'Etat, mais également des acteurs de la société civile. Rien n'a filtré pour l'heure sur

l'identité des acteurs qu'elle a rencontrés, la délégation étant tenue par l'obligation de réserve durant son séjour.

Son séjour est aussi entouré d'un black-out médiatique. Le RCD est le premier parti à évoquer publiquement sa rencontre, avec cette délégation, qui s'est déroulée à la maison des Nations-Unies à Alger.

Le président du RCD a exprimé ses « inquiétudes et condamné les atteintes aux droits humains devant les représentants de l'instance », soutient le communiqué.

« Il est revenu sur les multiples attaques que subit le parti, les arrestations arbitraires et les détenus d'opinion, les atteintes à la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion, les droits des femmes, la peine de mort, le droit à la santé et les violations de la constitution et des conventions internationales en liaison au respect des droits de l'homme ratifiées par l'Algérie », ajoute le texte.

Outre des poursuites qui ciblent certains de ses militants, le RCD s'est vu interdire la tenue de son université d'été le 20 octobre dernier à Azzefoune (Tizi-Ouzou) sans aucun motif avancé par l'administration.

Récemment, c'est son président qui a été condamné par un tribunal de Bejaia à une amende pour une affaire d'« outrage à corps constitués ».

**Radio M**

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المف  
قودون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS